

Le Farinet, suite de l'aventure

Bonjour à tous, et bonne année 2020.

Voilà, cette année commence avec la clôture de l'aventure du Farinet.

Nous avons poussé l'ensemble de nos utilisateurs et des commerçants à dépenser leurs farinets dans les commerces locaux jusqu'à la fin de l'année, nous espérons que cela aura fonctionné et que les valaisans et les valaisannes auront profité de l'occasion pour trouver leurs cadeaux dans les petits commerces.

Si ce n'est pas le cas, ce sera bien le constat qu'une monnaie locale n'est pas l'instrument adéquat pour sensibiliser la population, et nous remercions tous ceux qui ont tenté l'aventure avec nous.

Dès à présent, le comité de dissolution se charge de changer les farinets restant en francs suisses, autant pour les particuliers que pour les commerçants, ceci jusqu'au

29 février 2020

Après cette date, nous garderons un fond de réserve, mais comme il sera limité il n'y aura plus aucune garantie sur la possibilité de changer les farinets en francs suisses. Le montant restant sera confié à une association poursuivant ayant les mêmes valeurs que le Farinet.

L'information circulera également via la feuille d'avis officiel et les réseaux sociaux. Chacun pourra ainsi s'informer.

Pour procéder au changement, la démarche est la même pour les commerçants que pour les particuliers :

1. Remplir le formulaire de demande de remboursement, et nous le faire parvenir par e-mail ou par whats'app sous la forme de photo ou de scan (adresse sur le formulaire)
2. Si le montant est supérieur à 500.- farinets, nous conviendrons d'un rendez-vous avec vous pour passer chercher les billets dans votre commerce ou chez vous, d'ici au 29 février. Le versement sera fait immédiatement depuis chez vous lors de notre passage.
3. Si le montant est inférieur ou égal à 500.-, nous vous transmettrons l'adresse postale¹ où envoyer la somme en question, avec le tarif de la poste nommé A+ avec suivi des envois (tarif : 2,40 CHF). Une fois reçu la somme, nous vous verserons le montant sur le compte que vous nous aurez indiqué sur le formulaire ci-dessous.

En souhaitant que cette aventure puisse se terminer au mieux pour tous et toutes, toute l'équipe vous souhaite encore une excellente année 2020.

Pour le comité de dissolution
David Dräyer

¹ Pour des raisons de sécurité et de confidentialité, l'adresse ne sera transmise qu'aux personnes ayant des farinets à changer.

Remboursement de farinet

valable jusqu'au 29 février 2020

!! À remplir lisiblement, en majuscule si possible !!

Montant à changer : _____

Je suis : Un commerçant membre de l'association (No de membre : _____)

Un commerçant non membre de l'association (5 % de participation aux frais)

Un-e usager-ère membre de l'association (No de membre : _____)

Un-e usager-ère non membre de l'association (5 % de participation aux frais)

Personne de contact

Nom et prénom : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Coordonnées pour le remboursement

Compte postal

CCP : _____

Compte bancaire

Nom du bénéficiaire : _____

IBAN : _____

Banque : _____

BIC/Swift : _____

Lieu et date

Signature

À renvoyer par mail à info@lefarinet.ch ou par What's App au 078 611 39 28